

# Gouvernance des biens communs

Pour une nouvelle approche  
des ressources naturelles

Prix Nobel  
d'économie  
2009

Elinor **Ostrom**

Révision scientifique de Laurent Baechler

**Ouvrage original :**

*Governing the Commons. The Evolution of Institutions for Collective Action* by Elinor Ostrom.  
© Cambridge University Press 1990

Nouveaux Horizons est la branche édition des services culturels du Département d'État américain. Notre but est de rendre accessibles les livres d'auteurs américains en Afrique francophone et en Haïti. Pour connaître nos points de vente ou pour toute autre information, consultez notre site : <http://ars-paris.state.gov>

Crédits photos :

Vélo : © geronimo - Fotolia.com  
Éolienne : © Jean-marc RICHARD - Fotolia.com  
Lotissement solaire : © danielschoenen - Fotolia.com  
Fromages : © gianna - Fotolia.com  
Jardinier : © OSCAR - Fotolia.com  
Classe : © auremar - Fotolia.com  
Tram : © Raph - Fotolia.com  
Agroforesterie : © Christian Dupraz

---

© De Boeck Supérieur s.a., 2010  
Fond Jean Pâques, 4 – 1348 Louvain-la-Neuve  
Pour la traduction en langue française

1<sup>re</sup> édition  
2<sup>e</sup> tirage 2014

Distribution Nouveaux Horizons – ARS, Paris,  
pour l'Afrique francophone et Haïti.

Tous droits réservés pour tous pays.

Il est interdit, sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, de reproduire (notamment par photocopie) partiellement ou totalement le présent ouvrage, de le stocker dans une banque de données ou de le communiquer au public, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit.

*Imprimé en Belgique*



*Papier issu de forêts gérées durablement.*

Dépôt légal:

Bibliothèque nationale, Paris: juin 2010

Bibliothèque royale de Belgique, Bruxelles: 2010/0074/207

ISBN : 978-2-35745-062-2

## Réflexion sur les biens communs

Il est rare qu'une semaine se passe sans que la presse fasse état du danger de destruction d'une ressource naturelle précieuse. En juin 1989, par exemple, un article du *New York Times* traitait du problème de la surpêche dans le banc Georges, à environ 250 kilomètres au large des côtes de la Nouvelle-Angleterre. Les prises de morue, de plie et d'aiglefin ne représentent aujourd'hui plus qu'un quart de ce qu'elles étaient dans les années 1960. Tout le monde sait que le problème fondamental est la surpêche. Pourtant, les acteurs concernés n'arrivent pas à s'entendre sur la manière de résoudre le problème. Le Congrès prône une nouvelle législation nationale alors que la législation déjà adoptée n'a été appliquée que de manière très approximative. Les représentants des pêcheurs font valoir que les lieux de pêche ne seraient pas en aussi mauvais état si le gouvernement fédéral s'était abstenu, par le passé, de tenter sporadiquement de réglementer la pêche. La question, dans ce cas – ainsi que dans bien d'autres – est de trouver le meilleur moyen de limiter l'utilisation des ressources naturelles, de manière à assurer leur viabilité économique à long terme. Les partisans de la régulation centralisée, de la privatisation et de la régulation par les parties concernées ont fait valoir les mesures qu'ils préconisent dans une variété d'arènes différentes.

Des situations similaires existent à diverses échelles, du local à la planète tout entière. Les questions relatives à la meilleure manière de gérer les ressources naturelles utilisées en commun par plusieurs individus ne sont pas davantage réglées dans les milieux académiques que dans le monde politique. Certains articles de chercheurs sur la « tragédie des biens communs » préconisent un contrôle par « l'État » de l'essentiel des ressources naturelles afin d'éviter leur destruction. Pour d'autres, c'est la privatisation de ces ressources qui résoudra le problème. Ce que

l'on peut observer dans le monde, toutefois, c'est que ni l'État ni le marché ne réussissent uniformément à permettre aux individus une utilisation productive à long terme des systèmes de ressources naturelles. En outre, les communautés et les individus ont confié à des collectivités qui ne ressemblent ni à l'État, ni au marché le soin de gouverner les systèmes de ressources naturelles sur de longues périodes de temps, avec des degrés de réussite divers.

Il est possible que nous ne disposions pas encore des outils ou modèles intellectuels nécessaires à la compréhension de l'éventail de problèmes associés à la gouvernance et à la gestion des systèmes de ressources naturelles, et des raisons pour lesquelles certaines collectivités semblent fonctionner dans certaines configurations et pas dans d'autres. Ce livre se veut un effort (1) de critique des fondements de l'analyse des politiques telle qu'elle est appliquée à de nombreuses ressources naturelles, (2) d'illustration d'exemples empiriques d'initiatives fructueuses ou infructueuses visant à instaurer une gouvernance et une gestion de ces ressources et (3) d'initiation d'efforts de développement de meilleurs outils intellectuels permettant de comprendre les capacités et les limites des collectivités autonomes pour la régulation de nombreux types de ressources. Pour ce faire, il décrit d'abord les trois modèles les plus fréquemment utilisés pour fournir un fondement à la recommandation de solutions étatiques ou de marché. Il propose ensuite des alternatives théoriques et empiriques à ces modèles pour commencer à illustrer la diversité des solutions qui vont au-delà des États et des marchés. Enfin, en utilisant un mode d'analyse institutionnel, il tente d'expliquer comment les communautés et les individus façonnent différentes manières de gouverner les biens communs.

## Trois modèles influents

### *La tragédie des biens communs*

Depuis l'article stimulant de Garrett Hardin paru dans *Science* en 1968, la notion de « tragédie des biens communs » symbolise la dégradation de l'environnement à laquelle il faut s'attendre dès le moment où plusieurs individus utilisent en commun une ressource limitée. Pour illustrer la structure logique de ce modèle, Hardin demande au lecteur de se représenter un pâturage « en accès libre ». Il examine alors la structure de cette situation du point de vue d'un éleveur rationnel. Chaque éleveur retire un bénéfice direct de ses animaux et supporte des coûts différés de la détérioration du bien commun causée par le surpâturage de son troupeau et des autres animaux. Chaque éleveur est incité à ajouter de plus en plus d'animaux car, s'il perçoit la totalité du bénéfice direct de ses propres bêtes, il ne supporte qu'une part des coûts engendrés par le surpâturage. Hardin conclut :

« C'est là que réside la tragédie. Chaque homme est enfermé dans un système qui le contraint à augmenter les effectifs de son troupeau de manière illimitée

– dans un monde qui est limité. La ruine est la destination vers laquelle tous les hommes se ruent, chacun poursuivant son meilleur intérêt dans une société qui croit en la liberté des biens communs. »

(Hardin, 1968, p. 1244)

Hardin ne fut pas le premier à prendre conscience de la tragédie des biens communs. Aristote observa, il y a longtemps, que « ce qui est commun au plus grand nombre fait l'objet des soins les moins attentifs. L'homme prend le plus grand soin de ce qui lui est propre, il a tendance à négliger ce qui lui est commun » (*La politique*, Livre II, ch. 3). La parabole de l'homme à l'état de nature est, selon Hobbes, un prototype de la tragédie des biens communs : les hommes recherchent leur propre bien et finissent par se battre entre eux. En 1833, William Forster Lloyd (1977) ébaucha une théorie des biens communs prédisant une utilisation déraisonnable de la propriété commune. Plus d'une décennie avant l'article de Hardin, H. Scott Gordon (1954) exposait une logique similaire dans un autre classique : *The Economic Theory of a Common-Property Resource : The Fishery*. Gordon y décrit la même dynamique que Hardin :

« L'affirmation traditionnelle selon laquelle la propriété de tout le monde n'est la propriété de personne semble donc comporter quelque vérité. La richesse accessible à tous n'est appréciée par personne car celui qui est assez téméraire pour attendre le moment opportun pour l'utiliser ne pourra que constater qu'un autre l'a fait à sa place (...). Les poissons présents dans la mer sont sans valeur pour le pêcheur, car il n'existe aucune certitude qu'ils seront là pour lui demain s'ils sont laissés à l'abandon aujourd'hui. »

(Gordon, 1954, p. 124)

John H. Dales (1968, p. 62) notait au même moment le problème complexe lié aux ressources « possédées en commun parce qu'il n'existe pas d'alternative ». Les analyses traditionnelles de la théorie économique des ressources concluent que, lorsqu'un certain nombre d'utilisateurs ont accès à des ressources de biens communs, le total des unités de ressource soustraites à la ressource sera supérieur au niveau économique optimal de prélèvement (Clark, 1976, 1980 ; Dasgupta et Heal, 1979).

Si les seuls « communaux » importants se résument à quelques pâturages ou aux pêcheries, la tragédie des biens communs ne serait l'objet que d'un faible intérêt général. Ce n'est pas le cas. Hardin lui-même a utilisé l'exemple des prairies communales comme une métaphore du problème général de la surpopulation. La « tragédie des biens communs » a été prise pour exemple pour décrire des problèmes très divers, tels que la famine sahélienne des années 1970 (Picardi et Seifert, 1977), le problème des pluies acides (R. Wilson, 1985), l'organisation de l'Église mormone (Bullock et Baden, 1977), l'incapacité du Congrès des États-Unis à limiter ses dépenses (Shepsle et Weingast, 1984), la criminalité urbaine (Neher, 1978), les relations public-privé dans les économies modernes (Scharpf, 1985, 1987, 1988), les problèmes de coopération internationale (Snidal, 1985) et

le conflit chypriote (Lumsden, 1973). Une grande partie du monde est dépendante de ressources qui sont sujettes à l'éventualité d'une tragédie des biens communs.

### Le jeu du dilemme du prisonnier

Le modèle de Hardin a souvent été formalisé par le jeu du dilemme du prisonnier (DP) (Dawes, 1973, 1975)<sup>1</sup>. Supposons que, dans un jeu, les joueurs soient des éleveurs utilisant une prairie en commun. Pour cette prairie, il existe une limite maximale au nombre d'animaux pouvant y paître pendant une saison tout en étant bien nourris à la fin de cette saison. Nous appelons ce nombre  $L$ . Dans un jeu à deux protagonistes, la stratégie « coopérative » peut se traduire par le pâturage d'un nombre  $L/2$  d'animaux pour chaque éleveur. La stratégie de « défection » consiste, pour chaque éleveur, à faire paître le nombre d'animaux qu'il pense pouvoir vendre à profit (compte tenu de ses coûts privés), en supposant que ce nombre soit supérieur à  $L/2$ . Si les deux éleveurs limitent leurs animaux au nombre  $L/2$ , ils obtiendront 10 unités de profit, alors que s'ils optent tous deux pour la stratégie de défection, leurs profits seront nuls. Si l'un des deux limite son nombre d'animaux à  $L/2$  tandis que l'autre ne respecte pas la limite, le « défectionnaire » obtient 11 unités alors que le « pigeon » en obtient - 1. Si tous deux choisissent indépendamment, sans la capacité à s'engager dans un accord contraignant, chacun adoptera la stratégie dominante, qui est celle de la défection. Lorsqu'ils l'appliquent tous deux, leur profit est nul. Appelons ceci le jeu de l'éleveur de Hardin, ou Jeu 1. Il possède la structure du jeu du dilemme du prisonnier<sup>2</sup>.

1 Attribué à Merrill M. Flood et Melvin Dresher et formalisé par Albert W. Tucker (R. Campbell 1985, p. 3), le jeu est décrit (Luce et Raiffa, 1957, p. 95) comme suit : « Deux suspects sont incarcérés et séparés. Le procureur est certain qu'ils sont coupables d'un crime spécifique mais il ne dispose pas de preuves suffisantes pour les faire condamner à un procès. Il informe chaque prisonnier qu'il a le choix entre deux possibilités : soit avouer le crime que la police sait qu'il a commis, soit ne pas avouer. Le procureur prévient que si aucun d'eux n'avoue, il les fera condamner sur base d'une fausse accusation de délit mineur, tel que le vol ou la possession illicite d'une arme, et qu'ils écoperont tous deux d'une peine mineure. S'ils avouent tous les deux, ils seront poursuivis tous les deux mais il requerra une peine inférieure à la sentence la plus sévère. Mais si l'un avoue et que l'autre nie, le premier bénéficiera d'un traitement plus indulgent pour avoir fourni des preuves, tandis que l'autre écoperera d'une peine très sévère. En termes de temps d'emprisonnement, le problème stratégique pourrait se réduire à ce qui suit :

Prisonnier 1	Prisonnier 2	
	Déni	Aveu
Déni	1 an chacun	10 ans pour le prisonnier 1 3 mois pour le prisonnier 2
Aveu	3 mois pour le prisonnier 1 10 ans pour le prisonnier 2	8 ans chacun

R. Kenneth Godwin et W. Bruce Shepard (1979), Richard Kimber (1981), Michael Taylor (1987) et d'autres ont montré que les dilemmes liés aux biens communs ne sont pas toujours des jeux de dilemme du prisonnier (DP). Dawes (1973, 1975) fut l'un des premiers à illustrer la similitude des structures.

2 Le modèle de Hardin se transpose facilement dans une structure de jeu du dilemme du prisonnier. Cela dit, de nombreux problèmes liés à l'utilisation des ressources communes ne se traduisent pas facilement. Des jeux simples tels que les jeux de la « poule mouillée » et de l'« assurance » constituent

Le jeu du dilemme du prisonnier est conceptualisé comme un jeu non coopératif dans lequel tous les joueurs disposent d'une information complète. Dans les jeux non coopératifs, la communication entre les joueurs est interdite, impossible ou simplement non pertinente tant qu'elle n'est pas explicitement modélisée en tant que composante du jeu. Si la communication est possible, les accords verbaux entre joueurs sont présumés non contraignants, à moins que la possibilité d'accords contraignants soit explicitement intégrée à la structure du jeu (Harsanyi et Selten, 1988, p. 3). Une « information complète » implique que tous les joueurs connaissent la structure complète du jeu et les paiements correspondant aux divers résultats. Les joueurs ont ou n'ont pas connaissance des choix des autres joueurs selon que ceux-ci sont ou non observables.

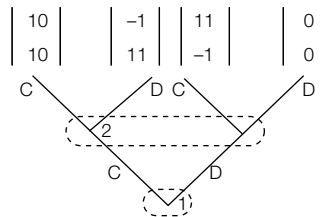


Figure 1.1. Jeu 1 : le jeu des éleveurs de Hardin

Dans un jeu du dilemme du prisonnier, chaque joueur a une stratégie dominante dans le sens où il a toujours intérêt à opter pour cette stratégie – la défection –, quelle que soit celle que choisissent les autres. Lorsque les deux joueurs choisissent leur stratégie dominante, selon ces hypothèses, ils produisent un équilibre qui correspond au troisième meilleur résultat pour chacun d'eux. Aucun n'est incité à modifier sa stratégie indépendamment de la stratégie choisie par l'autre. L'équilibre résultant du choix par chaque joueur de sa « meilleure » stratégie individuelle n'est toutefois pas un résultat Pareto-optimal. Un optimum de Pareto est obtenu lorsqu'il n'existe aucun autre résultat strictement préféré par au moins un joueur qui soit au moins aussi profitable pour les autres. Dans un jeu de dilemme du prisonnier à deux joueurs, ceux-ci préféreront un résultat « coopération-coopération » à un résultat « défection-défection ». L'équilibre est donc un résultat Pareto-inférieur.

Le jeu du dilemme du prisonnier fascine les scientifiques. Le paradoxe selon lequel des stratégies rationnelles individuelles conduisent à des résultats irrationnels sur le plan collectif semble défier la foi fondamentale en la capacité d'êtres humains rationnels à atteindre des résultats rationnels. Dans l'introduction à un ouvrage publié récemment, *Paradoxes of Rationality and Cooperation*, Richmond Campbell explique l'« attraction profonde » du dilemme :

de meilleures représentations de certaines situations (M. Taylor, 1987). Des jeux plus complexes impliquant plusieurs coups et dépourvus de stratégies dominantes pour les joueurs sont davantage aptes à saisir les problèmes relatifs à la gestion des ressources communes.

« De manière assez simple, ces paradoxes remettent en question notre compréhension de la rationalité et, dans le cas du dilemme du prisonnier, suggèrent qu'il est impossible à des créatures rationnelles de coopérer. Ils soulèvent donc directement des questions fondamentales d'éthique et de philosophie politique et menacent les fondements de la science sociale. C'est la portée de ces conséquences qui explique pourquoi ces paradoxes font l'objet de tant d'attention et occupent une place centrale dans le débat philosophique. »

(Campbell, 1985, p. 3)

L'intérêt pour l'attraction profonde du dilemme est également illustré par le nombre d'articles écrits à son sujet. Il y a quinze ans, pas moins de 2000 travaux consacrés au jeu du dilemme du prisonnier étaient recensés (Grofman et Pool, 1975).

### ***La logique de l'action collective***

Une vision très similaire de la difficulté d'inciter les individus à poursuivre leur bien-être commun, par opposition au bien-être individuel, a été développée par Mancur Olson (1965) dans *La logique de l'action collective*. Olson entreprend une remise en cause systématique du grand optimisme exprimé dans la théorie de groupe, selon laquelle des individus aux intérêts communs agiront volontairement pour tenter de servir ces intérêts (Bentley, 1949 ; Truman, 1958). À la première page de son livre, Olson résume cette vision communément acceptée :

« L'idée que les groupes tendent à agir conformément aux intérêts du groupe est supposée être le résultat logique de ce principe largement accepté du comportement rationnel et intéressé. En d'autres termes, si les membres d'un groupe donné avaient un intérêt ou objet commun, et si la réalisation de cet objectif améliorerait le bien-être de chacun d'eux, le principe accepté était que le résultat logique de cette situation serait que les individus de ce groupe, s'ils étaient rationnels et intéressés, agiraient de sorte à réaliser cet objectif. »

(Olson, 1965, p. 1)

Olson remet en question la présomption que la possibilité d'un bénéfice pour un groupe suffise à générer une action collective dans le but de réaliser ce bénéfice. Dans le passage le plus fréquemment cité de son livre, Olson soutient que :

« à moins que le nombre d'individus soit assez réduit ou qu'une forme de contrainte ou tout autre dispositif particulier destiné à faire en sorte que les individus agissent en vue d'atteindre l'objectif commun existe, des individus rationnels et intéressés n'agiront pas de manière à réaliser leurs intérêts communs ou collectifs. »

(Olson, 1965, p. 2)



L'argument d'Olson repose largement sur le principe qu'un individu qui ne peut être exclu de la jouissance des bénéfices d'un bien collectif, une fois que le bien est produit, n'est guère incité à contribuer volontairement à la fourniture de ce bien. Son livre est moins pessimiste que ne le laissent entendre une bonne partie de ceux qui citent ce célèbre passage. Olson considère comme une question ouverte le fait de savoir si des groupes de taille moyenne fourniront ou non des bénéfices collectifs. Sa définition d'un groupe de taille moyenne dépend non pas du nombre d'acteurs impliqués mais de la perceptibilité des actions de chacun de ses membres.

La tragédie des biens communs, le dilemme du prisonnier et la logique de l'action collective sont des concepts étroitement liés dans les modèles qui ont défini la manière acceptée d'appréhender de nombreux problèmes auxquels sont confrontés les individus lorsqu'ils tentent de réaliser des bénéfices collectifs. Au cœur de chacun de ces modèles se trouve le problème du « passager clandestin ». Dès qu'une personne ne peut être exclue des bénéfices fournis par d'autres, chacun est incité à ne pas prendre part à l'effort commun et à « resquiller » en profitant des efforts des autres. Si tous les participants choisissent de resquiller, le bénéfice collectif ne sera pas produit. La tentation de resquiller peut toutefois dominer le processus décisionnel, ce qui se solde, pour tous, par une situation que personne ne souhaite. Une autre possibilité est que certains peuvent contribuer pendant que d'autres resquillent, ce qui conduit à un résultat inférieur au niveau optimal de production du bénéfice collectif. Ces modèles sont donc extrêmement utiles pour expliquer la manière parfaitement rationnelle avec laquelle des individus peuvent produire, dans certaines circonstances, des résultats qui ne sont pas « rationnels », du point de vue de tous ceux qui sont concernés.

Ce qui rend ces modèles si intéressants et si puissants est qu'ils saisissent des aspects importants de nombreux problèmes différents qui se manifestent dans divers contextes et dans toutes les parties du monde. Ce qui, par contre, rend ces modèles dangereux, lorsqu'ils sont utilisés métaphoriquement en tant que fondement pour la politique, est que les contraintes supposées être fixes pour les besoins de l'analyse sont acceptées comme l'étant également dans des contextes empiriques, à moins que des autorités externes ne les modifient<sup>3</sup>. Les prisonniers du fameux dilemme ne peuvent modifier les contraintes que leur impose le procureur : ils sont en prison. Tous les utilisateurs de ressources naturelles ne se trouvent pas dans une telle incapacité de modifier leurs contraintes. Tant que les individus seront vus comme des prisonniers, les directives politiques s'intéresseront à cette métaphore. Il serait préférable de se pencher sur la manière de renforcer la capacité des acteurs concernés à changer les règles contraignantes du jeu, afin de parvenir à d'autres résultats que d'implacables tragédies.

---

3 Hardin recommande « la coercition commune, acceptée par tous » en tant que solution au problème, mais la signification de « acceptée par tous » est ambiguë, étant donné l'accent qu'il place sur le rôle des régulateurs centraux ; voir Orr et Hill (1979) pour une critique.

## L'utilisation métaphorique des modèles

Ces trois modèles et leurs nombreuses variantes constituent autant de représentations d'une théorie plus large, et qui continue d'évoluer, de l'action collective. Un travail bien plus important sera nécessaire pour développer cette théorie et en faire une base fiable et utile pour l'analyse politique. Des progrès considérables ont été réalisés au cours des trois dernières décennies par des théoriciens et des scientifiques sociaux empiriquement orientés. Les conclusions capitales des premières variantes de cette théorie ont permis de constituer une somme de connaissances impliquant nettement plus de variables et de conditions de base explicites.

En tant que théorie en évolution plutôt qu'achevée, elle est source de désaccords en ce qui concerne l'importance ou l'insignifiance de certaines variables et la meilleure manière de définir les relations clés<sup>4</sup>. Les résultats d'un travail plus récent, particulièrement les recherches consacrées aux aspects dynamiques des configurations empiriques pertinentes, ont commencé à engendrer des prédictions plus optimistes que celles des modèles antérieurs ; voir, en particulier, les travaux d'Axelrod (1981, 1984) et de Kreps et Wilson (1982). Il s'agit de l'un des domaines les plus captivants des sciences sociales car, si les recherches ont considérablement avancé, d'importantes questions restent sans réponse. Certaines de ces énigmes sont cruciales pour comprendre comment les individus utilisant conjointement des ressources communes peuvent être capables d'instituer une forme efficace de gouvernance et de gestion de leurs propres biens communs. Ces énigmes sont examinées au chapitre 2.

Une grande partie des écrits déjà produits sur les ressources communes se sont, toutefois, résignés à accepter les modèles antérieurs et la présomption d'une tragédie implacable (Nebel, 1987). Certains scientifiques sont même allés jusqu'à recommander « l'obligation pour tous les étudiants – et si cela ne tenait qu'à moi, pour tous les êtres humains – de lire *La tragédie des biens communs* de Hardin »<sup>5</sup>. Les recommandations politiques se sont, dans une large mesure, fiées à l'un des trois modèles originaux, mais, souvent, les tentatives d'utiliser les modèles pour prescrire des mesures ne se sont que peu distinguées d'une utilisation métaphorique des modèles.

Lorsque les modèles sont utilisés en tant que métaphores, l'auteur identifie généralement une similitude entre une ou deux variables du cadre naturel et une ou deux variables du modèle. Si la métaphore n'a pour seul but que d'attirer l'attention sur ces similitudes, elle sert le but habituel de traduire rapidement

---

4 Le débat a fait rage pendant un certain temps, par exemple sur la question de savoir si le nombre de participants impliqués était positivement, négativement ou pas du tout lié à la quantité du bien fourni (Buchanan, 1968 ; Chamberlin, 1974, Frohlich et Oppenheimer, 1970 ; McGuire, 1974). Russel Hardin (1982) a, dans une large mesure, mis un terme à la controverse en indiquant que l'effet du nombre de contributeurs était fortement dépendant du type d'avantage collectif fourni – et ce, que l'unité de bien soit ou non soustrayable.

5 J. A. Moore (1985, p. 483), rapportant le projet éducatif pour l'American Society of Zoologists.

l'information sous forme de graphiques. Cependant, ces trois modèles ont souvent été utilisés métaphoriquement à d'autres fins. La similitude entre les individus utilisant conjointement une ressource dans un cadre naturel et les individus produisant conjointement un résultat sous-optimal a été utilisée pour véhiculer l'idée que d'autres similitudes existent. En faisant référence aux cadres naturels comme à des « tragédies des biens communs », « problèmes d'action collective », « dilemmes du prisonnier », « ressources en libre accès » ou même « ressources de propriété commune », l'observateur se retranche derrière l'image d'individus impuissants pris dans un inexorable processus de destruction de leurs propres ressources. Un article paru le 10 décembre 1988 dans *The Economist* va jusqu'à affirmer que les pêcheries ne peuvent être gérées efficacement que s'il est reconnu que « si on les laisse se débrouiller seuls, les pêcheurs surexploiteront les réserves » et que « pour éviter le désastre, leurs supérieurs doivent exercer sur eux un contrôle effectif ».

Parfois, les agents de l'État se bornent à évoquer de sombres tableaux en faisant brièvement allusion aux versions popularisées des modèles, en laissant supposer, comme si cela allait de soi, que les mêmes processus se produisent dans tous les milieux naturels. Le ministre canadien des Pêches et des Océans, par exemple, a saisi l'essence de ces modèles dans un discours de 1980 :

« Si vous laissez libre cours à ce type d'intérêts personnels dans la pêche, chacun pêchant autant qu'il le veut, en puisant dans des ressources qui n'appartiennent à aucun individu, vous finirez par détruire votre voisin et vous-même. Avec les droits exclusifs de pêche, les périodes d'abondance génèrent les périodes de crise, attirant de plus en plus de bateaux pour pêcher des poissons de moins en moins nombreux et produire de moins en moins d'argent pour nourrir des bouches de plus en plus nombreuses. »

(Romeo LeBlanc, discours à l'occasion  
du 50<sup>e</sup> anniversaire des Pêcheurs-unis  
des Maritimes, 19 mars 1980 ;  
cité par Matthews et Phyne, 1988)

Ce qui, dans l'esprit du ministre, impliquait, bien sûr, que les pêches canadiennes correspondaient invariablement à cette description – une inférence empiriquement incorrecte<sup>6</sup>. Mais de nombreux observateurs en sont arrivés à considérer que la plupart des ressources sont similaires à celles décrites dans les trois modèles. Ce faisant, ils ont accepté l'idée que les individus sont tombés dans un sinistre piège. Les recommandations politiques qui s'en sont suivies ont eu un caractère tout aussi sinistre.

---

6 Voir, par exemple, Berkes (1987), Berkes et Kislalioglu (1989), Berkes et Pockock (1981), A. Davis (1984), K. Martin (1979), Matthews et Phyne (1988). Pour des critiques virulentes de la politique canadienne, voir Pinkerton (1989 a, b) et Matthews (1988).

# Table des matières

<b>Avant-propos</b>	7
<b>1 Réflexion sur les biens communs</b>	13
Trois modèles influents	14
<i>La tragédie des biens communs</i>	14
<i>Le jeu du dilemme du prisonnier</i>	16
<i>La logique de l'action collective</i>	18
L'utilisation métaphorique des modèles	20
Prescriptions politiques actuelles	22
<i>Le Léviathan comme « seul » moyen</i>	22
<i>La privatisation comme « seul » moyen</i>	25
<i>Le « seul » moyen ?</i>	27
<i>Une solution alternative</i>	28
<i>Une alternative empirique</i>	32
<i>Les recommandations politiques en tant que métaphores</i>	36
<i>Les politiques fondées sur des métaphores peuvent être dangereuses</i>	37
Un défi	38
<b>2 Une approche institutionnelle de l'étude de l'auto-organisation et de l'autogouvernance dans les situations de ressources communes</b>	43
La situation de ressource commune	44
<i>Les ressources communes et les unités de ressource</i>	44
<i>Des appropriateurs rationnels dans des situations complexes et incertaines</i>	48
Interdépendance, action indépendante et action collective	53
<i>La théorie de la firme</i>	56
<i>La théorie de l'État</i>	56
Trois problèmes : la mise en place, l'engagement et la surveillance	58
<i>Le problème de la mise en place</i>	58
<i>Le problème des engagements crédibles</i>	59
<i>Le problème de la surveillance mutuelle</i>	61
Définir le cadre de l'enquête	62
<i>Les problèmes d'appropriation et de mise en place</i>	63
<i>De multiples niveaux d'analyse</i>	67
L'étude des institutions dans les situations de ressource commune	73

<b>3</b>	<b>Analyse de systèmes de ressources communes durables auto-organisés et autogouvernés</b>	77
	Tenure communale dans les prairies et forêts de haute montagne	81
	<i>Törbel, Suisse</i>	81
	<i>Villages de Hirano, Nagaike et Yamanaka, Japon</i>	86
	Institutions des systèmes d'irrigation de <i>huertas</i>	90
	<i>Valence</i>	92
	<i>Murcie et Orihuela</i>	98
	<i>Alicante</i>	100
	Communautés d'irrigation des <i>zanjeras</i> aux Philippines	105
	Similitudes entre les institutions de ressources communes durables et auto-organisées	112
	<i>Des limites clairement définies</i>	115
	<i>La concordance entre les règles d'appropriation et de fourniture et les conditions locales</i>	116
	<i>Des dispositifs de choix collectif</i>	117
	<i>La surveillance</i>	118
	<i>Des sanctions graduelles</i>	118
	<i>Des mécanismes de résolution des conflits</i>	125
	<i>Une reconnaissance minimale des droits d'organisation</i>	126
	<i>Des entreprises imbriquées</i>	126
<b>4</b>	<b>Analyse des changements institutionnels</b>	129
	La course au pompage	130
	<i>La situation</i>	130
	<i>La logique du jeu des droits d'eau</i>	133
	Le jeu de la procédure judiciaire	137
	<i>Les négociations relatives à l'aquifère Raymond</i>	137
	<i>Les négociations relatives à l'aquifère de la Côte ouest</i>	141
	<i>Les négociations relatives à l'aquifère central</i>	151
	<i>La conformité des parties aux accords négociés</i>	154
	Le jeu de l'entrepreneuriat	156
	<i>Raisons de constituer un district incluant les deux aquifères</i>	160
	<i>Raisons de ne pas constituer un district incluant les deux aquifères</i>	160
	<i>Le jeu de l'entreprise publique polycentrique</i>	163
	L'analyse de la mise en œuvre institutionnelle	167
	<i>Le changement institutionnel incrémentiel, séquentiel et autotransformant dans un régime politique facilitant</i>	168
	<i>La reformulation de l'analyse du changement institutionnel</i>	170
<b>5</b>	<b>Analyse des défaillances et vulnérabilités institutionnelles</b>	175
	Deux pêcheries littorales turques confrontées à des problèmes de ressources communes permanents	177
	Des nappes aquifères californiennes confrontées à des problèmes de ressources communes permanents	179
	Une pêcherie sri lankaise	182
	Projets de développement de systèmes d'irrigation au Sri Lanka	191
	La fragilité des pêcheries littorales de Nouvelle-Écosse	209
	Les leçons à tirer de la comparaison des cas présentés dans cette étude	215

<b>6 Un cadre pour l'analyse des ressources communes auto-organisées et autogouvernées</b>	219
Les problèmes de la mise en place, de l'engagement crédible et de la surveillance mutuelle	223
Un cadre pour l'analyse du choix constitutionnel	230
<i>Évaluation des bénéfices</i>	233
<i>Évaluation des coûts</i>	236
<i>Évaluation des normes partagées et autres opportunités</i>	244
<i>Le processus du changement institutionnel</i>	245
<i>Prévoir le changement institutionnel</i>	249
Un défi pour la recherche en sciences sociales	254
<b>Références bibliographiques</b>	257
<b>Index</b>	289
<b>Table des matières</b>	299